

MA 5.04 M fr EXIGENCES APPLICABLES AUX FOURNISSEUR-S-SOUS-TRAITANTS	2
MA 5.04 M en REQUIREMENTS APPLICABLE TO SUPPLIERS SUB-CONTRACTORS	18

EXIGENCES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS / SOUS-TRAITANTS ET LEURS FOURNISSEURS / SOUS TRAITANTS

OBJET

Décrire les exigences en Assurance Qualité applicables à tous les fournisseurs d'ATOS.

Des exigences particulières et complémentaires peuvent être indiquées sur la commande d'achats.

Par l'acceptation de la commande d'ATOS, le fournisseur s'engage à respecter les clauses définies ci-dessous (tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord écrit entre la société ATOS et le fournisseur concerné).

Toute commande verbale fera l'objet d'une confirmation écrite par le service achat de la société ATOS.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique aux fournisseurs d'ATOS. Le présent document est contractuel et cité en référence sur chaque commande d'achat de la société ATOS.

En cas de contradiction avec des versions dans une autre langue, seule la version française fait foi.

RESPONSABLE DE LA MISE À JOUR

La mise à jour est de la responsabilité des Achats (dernières modifications en ***gras italique***).

Ce document est la propriété d'ATOS, il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation.

Le destinataire du présent document doit s'assurer qu'il est en possession de la version au dernier indice.

TABLE DES MATIÈRES

OBJET	1
DOMAINE D'APPLICATION	1
RESPONSABLE DE LA MISE À JOUR	1
I. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	4
II. ABRÉVIATIONS – DÉFINITIONS	4
III. GÉNÉRALITÉS	4
III.1. Confidentialité	4
IV. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU FOURNISSEUR	5
IV.1. Contrôle des exportations (Export Control)	5
IV.2. Prévention contre la contrefaçon et les CFS	5
IV.3. Dispositions relatives aux minerais de conflit (Conflict minerals)	5
IV.4. Prévention des corps étrangers (FOD)	6
IV.5. Éthique	6
IV.5.1. Lutte contre la corruption	6
IV.5.2. Respect des droits de l'homme, des conditions de travail et des normes environnementales	6
IV.6. Sûreté nucléaire	6
V. SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ	6
VI. EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES	7
VI.1. Respect de la réglementation environnementale	7
VI.2. Démarche environnementale	7
VI.3. Produits dangereux	7
VII. DOCUMENTATION TECHNIQUE ATOS	7
VIII. MAITRISE DES APPROVISIONNEMENTS ET SOUS-TRAITANCE	8
VIII.1. Conditions générales	8
VIII.2. Gestion des fournisseurs	8
VIII.3. Cas des produits à péremption	8
IX. PRODUITS / MOYENS FOURNIS PAR ATOS	9
X. ÉVOLUTIONS – MODIFICATIONS	9
X.1. Évolutions produits	9
X.2. Obsolescences	9
XI. FABRICATION – MONTAGE – CONTRÔLE – ESSAIS	9
XI.1. Charge / Capacité	9
XI.2. Dossier de fabrication et de contrôle	9
XI.3. Contrôle échantillons initiaux (EI)	9
XI.4. Contrôle	11

XI.5. Procédés spéciaux.....	11
XII. MOYENS DE MESURE – DE CONTRÔLE ET D'ESSAIS	11
XII.1. Moyens de mesure du fournisseur.....	11
XII.2. Moyens spécifiques et/ou financés par ATOS	11
XII.3. Moyens d'essais	11
XIII. TRAÇABILITÉ – ARCHIVAGE	12
XIII.1. Affaires sous exigences aéronautique, espace et défense ou nucléaire.....	12
XIII.2. Exigences standard	12
XIV. QUALIFICATION DU PERSONNEL.....	12
XV. TRAITEMENT DES ANOMALIES ET DES NON-CONFORMITÉS	12
XV.1. Généralités	12
XV.2. Traitement des non-conformités ATOS.....	12
XV.3. Dérogations	13
XVI. LIVRAISON DES FOURNITURES.....	13
XVI.1. Emballage - Expédition	13
XVI.1.1. Règles d'emballage.....	13
XVI.1.2. Palettisation.....	13
XVI.2. Fournitures comportant une date de péremption	13
XVI.3. Fournitures comportant un code date de fabrication	13
XVI.4. Documents d'accompagnement	13
XVII. SURVEILLANCE PAR LES AUTORITÉS	14
XVIII. AMÉLIORATION CONTINUE	14
ANNEXE – EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES	15
ANNEXE – MATRICE DE CONFORMITÉ	16

I. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Normes

ISO 9001 : Systèmes de management de la qualité – Exigences

EN 9100 : Systèmes de management de la Qualité - Exigences pour les Organismes de l'Aéronautique, l'Espace et la Défense

ISO 19443 : Systèmes de management de la qualité — Exigences spécifiques pour l'application de l'ISO 9001 par les organisations de la chaîne d'approvisionnement du secteur de l'énergie nucléaire fournissant des produits ou services importants pour la sûreté nucléaire (IPSN)

Documents ATOS

Matrice de conformité à ces exigences (en annexe)

Charte des Achats Responsables ATOS (document annexe)

Réglementation

[Exigences réglementaires applicables \(en annexe\)](#)

II. ABRÉVIATIONS – DÉFINITIONS

Abréviations

DQA : Direction Qualité de l'Armement,

OEM : Original Equipment Manufacturer = Fabricant d'équipement d'origine,

FOD : Foreign Object Debris = Un FOD constitue toute substance ou corps étranger pouvant provoquer un défaut fonctionnel sur le produit envoyé au client,

CGA : Conditions Générales d'Achats (figurent au dos des commandes),

CFS : matière, produits, services contrefaits, frauduleux ou suspects,

AED : aéronautique, espace et défense.

Définitions

Fourniture : Tout matériau, pièce, composant, sous-ensemble, équipement, prestation faisant l'objet d'une commande ou d'un ordre de fabrication et/ou de montage émis par ATOS.

Fournisseur : Entité extérieure au site émetteur de la commande.

Anomalie : Déviation par rapport à ce qui est attendu.

Non-conformité : Non satisfaction aux exigences spécifiées.

Produit catalogue : Produit pour lequel le site d'achat ATOS n'est pas à l'origine de la définition.

Broker : Vendeur non approuvé par le fabricant.

Exigences contractuelles de la commande : Points définis dans la commande, les plans, les cahiers des charges et autres documents s'y rapportant (dont le présent document).

III. GÉNÉRALITÉS

Le présent document est contractuel et complète les Conditions Générales d'Achats (elles figurent au dos des commandes).

Des exigences particulières complémentaires au présent document peuvent être indiquées pour certaines commandes d'achats. Par l'acceptation de la commande d'ATOS, le fournisseur s'engage à respecter les clauses définies dans ce document.

Tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord formalisé entre ATOS et le fournisseur.

III.1. Confidentialité

Le fournisseur doit respecter de façon rigoureuse l'obligation du secret industriel. Il est tenu notamment de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les spécifications, formules, dessins ou détails de fabrication relatifs aux commandes d'ATOS ne soient communiqués ou dévoilés à des tiers par lui-même, par ses employés ou par ses propres sous-traitants, sans accord écrit préalable d'un représentant d'ATOS.

IV. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU FOURNISSEUR

Selon le type d'exigences applicables (standard ; aéronautique, espace et défense ; ou nucléaire), le fournisseur doit compléter la [matrice de conformité](#) et indiquer les écarts entre son système qualité et nos exigences. Le fournisseur vérifie que ces exigences sont prises en compte lors de la réalisation de prestations pour ATOS.

Tout écart par rapport à ce document doit faire l'objet d'une approbation ATOS via la [matrice de conformité](#) en annexe de ce présent document.

Les obligations générales du fournisseur vis à vis d'ATOS sont les suivantes :

- Le fournisseur doit livrer une fourniture strictement conforme aux exigences contractuelles de la commande ou ordre de fabrication et/ou montage (le délai est une des exigences contractuelles).
- Lorsque le fournisseur est autorisé à s'adresser à d'autres fournisseurs, il lui appartient de répercuter les clauses et règles applicables à la commande, ainsi que toutes autres exigences spécifiées à la commande, y compris pour les revendeurs/distributeurs/stockistes.
- Dès réception de la commande ou ordre, le fournisseur fait l'inventaire des clauses applicables à cette commande ou ordre, afin d'identifier et mettre en place les structures et procédures qualités, les contrôles, moyens d'essais et outillages nécessaires à l'exécution de la commande ou ordre.
- Il lui appartient de demander à ATOS des informations complémentaires si nécessaire. Tout problème potentiel identifié doit être porté à la connaissance d'ATOS dans un délai de 48h.
- Le fournisseur s'engage à signaler à ATOS, dans un délai de 3 jours, toute anomalie survenant en cours de fabrication, de montage ou d'essais, ou décelées postérieurement à la livraison des fournitures.
- Les produits doivent être conformes à la législation européenne en vigueur à la date du contrat, pour ce qui est de la sécurité, la sûreté de fonctionnement et l'environnement. Parmi ces exigences figurent celles qu'on retrouve dans l'[annexe Exigences réglementaires applicables](#),
- Le fournisseur justifiera sur simple demande qu'il est titulaire d'une d'assurance de responsabilité civile et précisera le montant des garanties.

IV.1. Contrôle des exportations (Export Control)

Le fournisseur s'engage à communiquer à ATOS, à chaque remise d'offre, les éléments relatifs au pays d'origine, à sa recommandation pour le code douanier et les éléments relatifs à la classification des articles (ITAR, EAR, ML FR...) si les procédés ou produits entrant dans la fabrication sont d'origine militaire.

IV.2. Prévention contre la contrefaçon et les CFS

Le fournisseur doit disposer d'un processus de contrôle pour prévenir l'achat et l'utilisation de matière, produits, services **contrefaits, frauduleux ou suspects (CFS)**.

Le fournisseur doit disposer d'un processus de traçabilité qui permet de remonter la traçabilité des matières, produits, services jusqu'au fabricant (OEM) qu'ils soient dans des produits finis ou semi-finis livrés à ATOS.

Si un produit jugé suspect ou contrefait est livré à ATOS, le fournisseur doit immédiatement alerter ATOS sur les produits concernés et remplacer ces produits par des produits conformes au même prix ou gratuitement à ATOS.

Le fournisseur est responsable de tous les coûts relatifs à la saisie, le démontage et le remplacement des pièces **contrefaites, frauduleuses ou suspectes**.

IV.3. Dispositions relatives aux minerais de conflit (Conflict minerals)

En conformité avec la loi américaine Dodd-Frank Section 1502 "Conflict Minerals" et le règlement (EU) 2017/821 du 17/5/17, le fournisseur s'engage à :

- ne pas utiliser de minerai dit "minerai de conflit" pour les produits fournis à ATOS ;
- coopérer avec ATOS, pour permettre de répondre aux obligations de publication annuelle auprès de l'office Américain du SEC (Securities and Exchange Commission) ;
- **fournir sur demande les certificats permettant d'établir la conformité des produits livrés.**

Les "minerais de conflits" ou "minerais 3TG" sont : l'Etain (Cassitérite), le Tantale (Tantalite), le Coltan, le Tungstène (Wolframite) et l'Or, ainsi que leurs dérivés métalliques, utilisés pour le financement de conflits.

IV.4. Prévention des corps étrangers (FOD)

Le fournisseur doit mettre en œuvre un processus de prévention des risques de FOD à toutes les étapes de réalisation du produit (formation opérateur, propreté des postes de travail, détection et élimination des corps étrangers...).

IV.5. Éthique

IV.5.1. Lutte contre la corruption

Le fournisseur doit respecter les lois anti-corruption, les directives, les règlements qui régissent les opérations dans les pays où il exerce ses activités, comme par exemple le "Foreign Corrupt Practices Act" (FCPA) des Etats-Unis, la loi britannique "UK Bribery Act" (UKBA), la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, l'action contre la corruption et la modernisation de la vie économique, également appelée « Sapin 2 » ainsi que la Charte des Achats Responsables ATOS (document annexe).

Le fournisseur déclare et atteste qu'aucun pot de vin, cadeau, avantage ou autre incitation n'a été ou ne sera payé, donné, promis ou offert, directement ou indirectement, à un fonctionnaire, à un employé d'ATOS, à un organisme gouvernemental, à un prestataire, à un membre de la famille de cette personne, en vue d'influencer la conclusion ou la gestion d'une commande.

IV.5.2. Respect des droits de l'homme, des conditions de travail et des normes environnementales

Le fournisseur s'engage à respecter les principes fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, tout règlement européen équivalent et la loi britannique "UK Modern Slavery Act".

Par ailleurs, il s'engage à se conformer aux principes généraux des conventions de l'Organisation Internationale du Travail visant notamment à :

- **prévenir** toute forme de travail forcé, de discrimination, de harcèlement et d'exploitation des enfants,
- **prévenir toute forme d'esclavage ou de traite d'êtres humains**,
- promouvoir le respect des conditions de travail et de la liberté syndicale.

Le fournisseur atteste sur l'honneur que la commande est réalisée par des salariés employés régulièrement au regard de la Réglementation du travail et de l'environnement.

L'acceptation de la commande emporte déclaration.

Le fournisseur conserve en tout temps l'autorité sur ses préposés et en répond devant tout organisme compétent, comme devant ATOS. Le fournisseur atteste qu'il est à jour dans ses déclarations auprès des organismes de protection sociale ou de l'administration fiscale en vertu de la Réglementation en vigueur.

En cas d'intervention dans les locaux d'ATOS ou d'un tiers, le fournisseur s'engage à respecter ou à faire respecter toutes mesures en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité applicables à l'établissement, que celles-ci aient un caractère général ou qu'elles soient propres aux locaux dans lesquels il intervient.

IV.6. Sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire est définie dans la norme ISO 19443 comme l'obtention de conditions d'exploitation correctes, prévention des accidents ou atténuation de leurs conséquences, avec pour résultat la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre des risques radiologiques indus.

Par conséquent, le fournisseur doit :

- *communiquer les exigences de sûreté nucléaire à ses sous-traitants et à l'ensemble de la chaîne de sous-traitance ;*
- *mettre en œuvre une culture de sûreté nucléaire ;*
- *diffuser et faire adhérer à la notion de culture de sûreté nucléaire l'ensemble des intervenants.*

V. SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Le fournisseur doit établir, documenter, et maintenir un système de management de la qualité conforme aux exigences applicables du référentiel ISO 9001, EN 9100 **ou ISO 19443** et aux exigences de ce présent document.

À défaut de certification, il doit pouvoir justifier qu'il a mis en place et qu'il maintient un système qualité assurant à la société ATOS des livraisons conformes aux exigences contractuelles.

Ce système qualité doit être adapté aux produits qu'il conçoit, fabrique, répare ou vend.

Ce système doit être décrit dans un Manuel Qualité ou tout autre document équivalent. Le fournisseur doit fournir la preuve de ses certifications qualité et environnement dûment à jour.
Tout changement significatif au sein de l'organisation qualité du fournisseur doit être impérativement signalé à la société ATOS, en particulier tout changement pouvant affecter la qualité produit/prestation.

Le fournisseur est tenu d'informer ATOS des modifications apportées aux produits et services, des changements de prestataires externes, des changements de lieu de fabrication et, lorsque requis, d'obtenir l'approbation d'ATOS.

Le fournisseur doit tenir à la disposition d'ATOS ses rapports d'audits de certifications associés. ATOS peut exiger la communication de ces documents et vérifier *la* mise en application ***des actions demandées*** via un audit.

Le fournisseur doit fournir la liste des personnes (Direction, Commercial, Qualité et Logistique) gérant le compte ATOS, en communiquer les coordonnées et informer de toute modification.

Sur demande, un plan d'amélioration continue et / ou un plan d'assurance qualité peuvent être exigés.

ATOS se réserve le droit de réaliser un audit chez le fournisseur et ses sous-traitants éventuels. Par conséquent, le fournisseur autorise des auditeurs de la société ATOS, éventuellement accompagnés de représentants de ses clients à mener des audits dans ses locaux.

Le fournisseur est tenu de donner accès à ATOS, à ses clients, à des organismes tiers, aux organismes réglementaires et/ou à leurs représentants respectifs, aux zones pertinentes de toutes les infrastructures, à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement, impliquées dans la commande, et à toutes les informations pertinentes.

VI. EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

VI.1. Respect de la réglementation environnementale

Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter les différentes réglementations environnementales qui lui incombent (ex : REACH, RoHS, FDS, Amiante, CLP, ICPE...).

Le fournisseur doit établir et maintenir une veille réglementaire applicable à ses activités et aux produits fabriqués, et nous alerter sur les risques d'obsolescence (voir [§X.2](#)).

Dans tous les cas, aucune substance ou produit interdit par la réglementation ne doit être contenu dans les produits, équipements ou prestations livrées à ATOS.

VI.2. Démarche environnementale

ATOS préconise la mise en place d'une démarche environnementale que ce soit pour sa conception ou sa fabrication afin de prendre en compte les impacts environnementaux potentiels ou avérés tout au long du cycle de vie, afin de les minimiser au maximum.

Le fournisseur doit veiller à :

- limiter le nombre de matériaux différents et utiliser au maximum des matériaux recyclables,
- favoriser le démantèlement des produits ou équipements lors de leur recyclage,
- ***réduire ses consommations d'énergies, d'eau et ses émissions de CO₂.***

Le fournisseur doit préciser les précautions à prendre lors du démantèlement de la fourniture afin de supprimer les parties toxiques ou dangereuses.

VI.3. Produits dangereux

Le fournisseur doit informer ATOS sur les dangers liés à l'utilisation ou à la présence de produits dangereux susceptibles d'être en contact avec les personnes, notamment lors des opérations de maintenance ou de démantèlement de la fourniture.

Pour les produits ou substances chimiques : tous ces produits doivent être accompagnés de leur fiche de données de sécurité à jour (**<3 ans**).

Les **fiches techniques (FT)** et fiches de données de sécurité (FDS) pour les produits qui en possèdent une, seront transmises, par email au Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement, à l'adresse suivante : hse@atos-racks.com.

VII. DOCUMENTATION TECHNIQUE ATOS

La documentation technique d'ATOS comprend l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la commande ou ordre :

- les documents de définition (Cahier des Charges, plans et spécifications associés) ;
- les documents clients déclinés à ATOS ;
- les documents de fabrication et de contrôle ;
- les spécifications générales.

Les documents cités ci-dessus sont établis et gérés soit par ATOS, soit par le fournisseur.

ATOS met à disposition du fournisseur les documents (plans, instructions, spécifications) et leurs mises à jour successives nécessaires à la réalisation de la commande ou ordre.

- les normes : le fournisseur a la charge de se procurer les normes citées sur la commande et les documents techniques ainsi que les normes en vigueur dans la profession.

Le fournisseur, dans ses services et ateliers, s'assure de la mise à jour de l'ensemble de la documentation par rapport aux indications de la commande ou ordre. Il doit mettre en place toutes les dispositions nécessaires lui assurant que l'ensemble des plans, spécifications, instructions, normes sont bien à la dernière révision et pour éviter l'utilisation de documents et produits périmés.

Dans le cas où le fournisseur crée sa propre documentation de travail à partir de plans ou spécifications fournis par ATOS, cette documentation peut être validée par ATOS à la demande du fournisseur. Cependant, seule la documentation ATOS fait référence pour l'établissement de la conformité de la fourniture.

VIII. MAITRISE DES APPROVISIONNEMENTS ET SOUS-TRAITANCE

VIII.1. Conditions générales

Dans le cas où le fournisseur est autorisé à procéder lui-même aux approvisionnements nécessaires, ou faire appel à de la sous-traitance, pour l'exécution de notre commande ou ordre, il conserve la responsabilité de l'ensemble des travaux effectués. Il doit :

- S'adresser impérativement au fournisseur désigné par ATOS sur la commande ou dans les documents de définition (s'il y a lieu), ou à défaut s'adresser à des fournisseurs qu'il a lui-même qualifiés,
- Répercuter à ses fournisseurs et/ou sous-traitants les informations relatives aux exigences applicables aux fournisseurs/sous-traitants d'ATOS, l'ensemble des clauses de la commande ou de l'ordre ainsi que les exigences spécifiques pouvant y être associées (cette clause ne suspend pas le respect de la clause de confidentialité, voir §III.1). **Sur demande, le fournisseur devra être en mesure d'en apporter la preuve,**
- Prévoir tous les contrôles et essais nécessaires pour s'assurer de la conformité des approvisionnements aux exigences de la définition correspondante,
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la traçabilité et le stockage des approvisionnements réceptionnés. Tout approvisionnement non réceptionné ou présentant des non-conformités doit être isolé des approvisionnements acceptés,
- Traiter et retransmettre à ses fournisseurs les besoins fermes et les prévisions transmises par ATOS.

Les documents relatifs aux vérifications en réception des approvisionnements doivent être tenus à la disposition d'ATOS (certificat de réception suivant [CDC IA 5.30](#) pour les matières premières métalliques).

Dans le cas de sous-traitance inhabituelle, le fournisseur devra s'assurer de la conformité des produits/prestations aux exigences contractuelles.

VIII.2. Gestion des fournisseurs

Le fournisseur doit appliquer une méthodologie pertinente de gestion de ses achats incluant la sélection et la contractualisation des fournisseurs. Cette méthodologie doit également évaluer les risques liés aux fournisseurs et sous-traitants.

Le fournisseur doit suivre régulièrement les performances de ses sous-traitants en termes de qualité et de logistique et leur définir des objectifs. Les dérives de performances doivent faire l'objet de plans de progrès et d'une alerte auprès d'ATOS en cas d'impact majeur sur la qualité des livraisons déjà effectuées.

VIII.3. Cas des produits à péremption

Le fournisseur doit déployer un processus de gestion des produits dits à péremption conforme aux normes en vigueur et répondant au minimum aux exigences normatives de conditionnement, de traçabilité et de stockage. **Les produits livrés devront avoir une durée de vie résiduelle minimum de 50% de leur durée de vie totale.**

IX. PRODUITS / MOYENS FOURNIS PAR ATOS

ATOS peut dans certains cas remettre au fournisseur tout ou partie des éléments (moyens de contrôle métrologique, équipements de test, composant...) nécessaires à la réalisation de sa commande ou ordre. Dès lors, les produits sont sous la responsabilité du fournisseur.

Le fournisseur s'engage à n'utiliser dans ce cas que ces éléments, leur remplacement par tout autre équivalent ne pouvant se faire qu'avec l'accord écrit d'ATOS.

Il s'engage également à ne pas utiliser ces éléments pour d'autres applications que pour celles qui ont été prévues. Il devra pouvoir apporter la preuve, grâce à la mise en place d'un système approprié dans ses locaux, qu'il utilise effectivement ces éléments.

Les éléments reçus doivent être gérés et stockés par le fournisseur dans des conditions permettant d'assurer leur protection contre toute détérioration ou toute utilisation incorrecte.

X. ÉVOLUTIONS – MODIFICATIONS

X.1. Évolutions produits

Aucune modification de la définition des caractéristiques physiques ou fonctionnelles, en particulier changement de composant, de matière, de processus de fabrication, de fournisseur, de caractéristiques physiques et fonctionnelles, ne peut être introduite par le fournisseur sur les produits sans l'accord écrit d'ATOS.

Toute demande de modification doit être formalisée (motif, justification, analyse de risque, rapport de contrôle, certificat matière...) par le fournisseur et présentée à ATOS pour évaluation et décision.

L'ordre d'exécution de ces modifications sera notifié au fournisseur par un avenant à la commande ou ordre ou courrier.

Tout manquement à cette exigence est considéré comme une non-conformité majeure pouvant conduire ATOS à prendre, à l'encontre du fournisseur, des mesures conduisant à l'application de dédommagements et pénalités financières.

X.2. Obsolescences

Le fournisseur se doit d'alerter ATOS 12 mois minimum avant toute cessation d'activité ou d'arrêt de fabrication d'un composant entrant dans la composition des produits fournis à ATOS.

Ce devoir d'alerte concerne également les propres sources d'approvisionnement du fournisseur.

Le délai de prévenance doit couvrir les étapes de requalification par ATOS d'une solution de remplacement avec un autre fournisseur, un autre produit, ou un autre processus.

XI. FABRICATION – MONTAGE – CONTRÔLE – ESSAIS

XI.1. Charge / Capacité

Afin d'anticiper les mesures d'adaptation des moyens nécessaires à la réalisation de la commande, le fournisseur doit mettre en œuvre une gestion d'activité performante intégrant une analyse Charge / Capacité incluant les besoins fermes et prévisionnels communiqués par ATOS (et les autres clients).

Cette analyse doit permettre de gérer les moyens humains et matériels à court, moyen et long terme, d'identifier les demandes incompatibles avec les moyens disponibles permettant d'anticiper les problèmes et leurs résolutions.

XI.2. Dossier de fabrication et de contrôle

Le fournisseur doit décrire son processus de fabrication et de contrôle du produit (gamme, instructions, modes opératoires...) afin de s'assurer que chaque opération a bien été réalisée.

Le fournisseur doit mettre en place une organisation qui permet de valider chaque nouvel ordre de fabrication, la conformité du produit par rapport aux exigences spécifiées et d'autoriser le démarrage en production.

Toute modification du processus de fabrication et de contrôle doit être retranscrite dans le dossier de fabrication et de contrôle et doit être notifiée à ATOS (voir [SX](#)).

XI.3. Contrôle échantillons initiaux (EI)

Le fournisseur s'engage :

- à réaliser un contrôle d'échantillons initiaux (EI) à chaque commande de nouveau produit,
- à chaque fois que cela est spécifié sur la commande à fournir le rapport avec la livraison de la production et/ou à chaque modification en liaison avec le produit.

Dans le cas d'une modification de l'indice de fabrication d'un produit, le fournisseur s'engage à effectuer un nouveau contrôle, et à fournir le rapport avec la livraison de la production, si spécifié à la commande.

Le processus de contrôle EI s'applique aux premières pièces produites dans des conditions de fabrication série.

Il sera effectué dans les cas suivants :

- produits nouveaux ;
- produits modifiés (matière, dimensionnel, définition, ...) ;
- transfert de fabrication (entre ses sites, ou avec des tiers) ;
- changement de procédés ;
- renouvellement des outillages spécifiques ;
- ou à la demande d'ATOS.

Certains produits peuvent donner lieu à des exigences particulières en matière de contrôle, ces exigences seront spécifiées sur les documents contractuels.

Le fournisseur fournira systématiquement en cas de première série un PV Qualification avec les pièces.

On entend par PV de qualification les documents suivants :

- Un dossier de traçabilité (de la matière première à la pièce fabriquée),
 - Un **certificat de conformité**,
 - Un certificat de conformité matière sauf pour les matières premières métalliques où un certificat de réception suivant [CDC IA 5.30](#) est requis,
 - Un certificat RoHS dernière version (si applicable),
- Un PV de contrôle (dimensionnel (100% des côtes), valeurs de traitement...) s'appuyant sur la table de prélèvement ci-dessous

Taille du lot	Échantillon à prélever
2 à 50	1
51 à 500	2
501 à 35000	3
+ de 35000	5

- Contrôle aspect,
- Sur demande d'ATOS :
 - la liste des fournisseurs de rang n-1 (Spécifique aux pièces de qualification, sous la responsabilité des Achats ATOS),
 - un synoptique de fabrication décrivant toutes les opérations de fabrication et de contrôle (Réception, contrôles en production, contrôle final), les approvisionnements extérieurs, les opérations sous-traitées, les indicateurs qualité et les étapes où sont effectuées les mesures, les mesures des caractéristiques critiques produit et les étapes où sont effectuées les mesures, les opérations nécessitant un personnel qualifié, la documentation utilisée à chaque étape, les moyens et outillages utilisés et les goulets d'étranglement. Ce synoptique peut servir de base à l'évaluation des risques qualité,
 - un synoptique logistique décrivant tous les flux physiques et d'informations relatifs aux opérations de fabrication et de contrôle (Réception, contrôles en production, contrôle final), les approvisionnements extérieurs, les opérations sous-traitées, les indicateurs de taux de service et de taux de rebuts et les étapes où sont effectuées les mesures, la cadence demandée par ATOS (Quantité par mois ou par semaine et taille de lot), la durée de chaque étape du cycle, les quantités de lancement à chaque étape et les goulets d'étranglement. Ce synoptique peut servir de base à l'évaluation des risques logistiques,
 - un plan de surveillance décrivant l'enchaînement des opérations de vérification et de contrôle relatives à la fabrication de la fourniture,
 - une liste de tous les procédés spéciaux utilisés.

Le fournisseur devra identifier les pièces ayant été contrôlées et les séparer physiquement.

Si ATOS a des besoins particuliers, il prendra contact avec le fournisseur pour définir les documents complémentaires à fournir lors de la première série.

Nota : Pour les produits catalogue, seul **un certificat** de conformité sera demandé à chaque livraison.

Caractéristiques Fonctionnelles ou Sécurité

Lorsque les plans des fournitures contiennent des caractéristiques fonctionnelles ou sécurité, celles-ci devront systématiquement être intégrées dans le plan de surveillance.

Dans certains cas, des exigences de capacités sont demandées sur ces côtes fonctionnelles.

Ce dossier doit être expédié aux Achats indépendamment de la livraison.

XI.4. Contrôle

Le fournisseur est responsable de l'identification des paramètres critiques des procédés mis en œuvre, de leur contrôle ainsi que de la mise en place et du suivi du contrôle des caractéristiques clés du produit identifiées dans le dossier de définition.

Le fournisseur doit avoir une organisation permettant de s'assurer que les livraisons sont conformes aux commandes.

Le fournisseur doit s'assurer que le contrôle final des pièces est réalisé par du personnel indépendant de la production.

ATOS se réserve le droit de participer au contrôle final (recette) des pièces chez le fournisseur et en informera le fournisseur au moins une semaine à l'avance.

XI.5. Procédés spéciaux

Est appelé procédé spécial tout procédé de fabrication dont les résultats ne peuvent être entièrement vérifiés a posteriori par un contrôle ou un essai du produit, et dont la conséquence de déficiences dans la mise en œuvre, ne peuvent apparaître qu'à l'utilisation de ce produit (ex : traitement de surface, traitement thermique, ...).

Le fournisseur doit avoir établi la liste de ses procédés spéciaux et avoir défini et mis en place la méthodologie de qualification et de revue périodique.

Si le fournisseur doit utiliser et/ou sous-traiter des procédés spéciaux pour la réalisation de la commande, il tiendra à disposition d'ATOS les preuves de leur qualification ainsi que celles de la qualification du personnel mettant en œuvre ces procédés.

XII. MOYENS DE MESURE – DE CONTRÔLE ET D'ESSAIS

XII.1. Moyens de mesure du fournisseur

Le fournisseur doit assurer la maîtrise de ses moyens de contrôle et d'essais. Pour cela, il doit disposer d'un système d'identification, de gestion d'étalonnage et d'entretien de ses moyens de mesure et de la traçabilité des pièces contrôlées.

Les étalons doivent être rattachés aux étalons officiels et faire l'objet d'une surveillance périodique.

Par l'acceptation de la commande ou ordre, le fournisseur s'engage à mettre en place les moyens de mesures appropriés aux opérations de contrôle nécessaires à la vérification des fournitures commandées.

XII.2. Moyens spécifiques et/ou financés par ATOS

Lorsqu'ATOS fournit, prête ou finance des équipements de contrôle, de mesure et d'essai, le fournisseur est responsable de leur identification, de leur surveillance périodique et de leur état. ATOS en reste le propriétaire. Lors du retour de ces équipements, ATOS applique sa procédure interne de vérification/étalonnage. En cas de détection d'une non-conformité (détérioration liée à l'utilisation, etc....) le fournisseur prend en charge le remplacement de ces équipements.

Lorsqu'ATOS fournit ou prête des équipements de vérification (tampons, bague, calibre), le fournisseur reste responsable de la conformité des pièces réalisées ; ceci ne dédouane en rien le fournisseur de sa responsabilité.

Les moyens de mesure / vérification fournis par ATOS doivent être renvoyés à ATOS avec les pièces DANS UN EMBALLAGE SEPARÉ à l'attention du responsable Qualité d'ATOS.

XII.3. Moyens d'essais

Lorsque des moyens d'essais ont été mis en œuvre spécifiquement pour l'exécution de la commande ou ordre, le fournisseur doit procéder à la validation de ces moyens d'essais.

Des représentants d'ATOS, peuvent dans certains cas, demander à participer aux opérations de validation ou procéder à la validation de ces moyens d'essais.

L'entretien et la vérification périodique des moyens d'essais doivent être assurés par le fournisseur.

XIII. TRAÇABILITÉ – ARCHIVAGE

Il doit être capable à tout moment sur demande de la société ATOS :

- de tracer l'historique du produit et de ses composants de la commande à l'expédition,
- de fournir les justificatifs de conformité de la commande,
- de justifier de la configuration du produit à un instant demandé.

Le fournisseur assure le repérage et l'enregistrement dans ses documents d'activités (gammes d'opérations, fiches suiveuses, rapports de contrôle, procès-verbaux d'essais, fichiers d'études...) de toutes les opérations effectuées pour la réalisation de la commande.

La correspondance doit être assurée entre les références et/ou numéros d'enregistrement du fournisseur et ceux d'ATOS.

Ces documents seront consultables sur demande.

XIII.1. Affaires sous exigences aéronautique, espace et défense ou nucléaire

Le fournisseur conservera en archive l'ensemble des documents justifiant de la qualité de sa prestation et de toute correspondance contractuelle sans limite de temps.

XIII.2. Exigences standard

Le fournisseur conservera en archive l'ensemble des documents justifiant de la qualité de sa prestation pendant une durée minimum de 5 ans et toute correspondance contractuelle pendant une durée de 10 ans.

XIV. QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le fournisseur doit s'assurer des compétences professionnelles de son personnel et faire exécuter les travaux par des personnes ayant la qualification requise.

Le fournisseur doit s'assurer que les personnes soient sensibilisées :

- à leur contribution à la conformité du produit ou du service,
- à leur contribution à la sécurité du produit ([voir §IV](#)),
- à l'importance d'un comportement éthique ([voir §IV.5](#)),
- à la prévention de l'utilisation de pièces contrefaites ([voir §IV.2](#)),
- aux exigences ATOS incluant celles de nos clients.

XV. TRAITEMENT DES ANOMALIES ET DES NON-CONFORMITÉS

XV.1. Généralités

Le fournisseur doit disposer d'un système de gestion interne des anomalies et non conformités.

Les fournitures non-conformes seront séparées et isolées chez le fournisseur afin d'éviter leur mélange avec les fournitures conformes.

Il doit également disposer d'un système de gestion des non-conformités vis à vis de ses propres fournisseurs. Le fournisseur est tenu de signaler **sans délai** à ATOS toute anomalie ou non-conformité susceptible d'affecter la qualité des fournitures livrées ou en cours de réalisation ou livraison.

XV.2. Traitement des non-conformités ATOS

A réception d'une non-conformité émise par ATOS, le fournisseur doit :

- Déclencher la mise en place d'actions immédiates afin d'isoler les fournitures non-conformes et prendre les décisions relatives aux produits déjà livrés,
- Éviter le mélange des produits non-conformes avec des fournitures conformes. Informer ATOS sous 24h des actions immédiates,
- Communiquer à ATOS la date de relivraison éventuelle sous 48h,
- Analyser les causes à l'origine de cette non-conformité, planifier et mettre en place les actions correctives adaptées et efficaces,
- Communiquer le plan d'action à ATOS sous 10 jours ouvrés,
- Déployer préventivement ces mêmes actions aux fournitures et/ou procédés similaires.

ATOS préconise l'utilisation du format 8D pour les réponses aux non-conformités.

L'analyse des causes racine de non-conformités doit comporter un volet sur le facteur humain.

XV.3. Dérogations

Dans le cas d'une anomalie détectée sur une prestation non livrée, le fournisseur pourra faire parvenir à ATOS une demande de dérogation s'il juge que cet écart n'altère en rien les caractéristiques techniques du produit.

Lorsque le fournisseur souhaite présenter pour acceptation, des fournitures non-conformes, il doit adresser une demande de dérogation au service Achats d'ATOS.

La décision sur l'acceptation ou le refus de la demande de dérogation sera communiquée au fournisseur par les Achats d'ATOS.

XVI. LIVRAISON DES FOURNITURES

XVI.1. Emballage - Expédition

Le fournisseur doit s'assurer que les conditionnements prévus protègent l'intégrité des produits pendant les manutentions, le transport et le stockage.

Le fournisseur doit respecter les directives européennes en matière d'emballage et d'étiquetage.

XVI.1.1. Règles d'emballage

Les produits sont acheminés sous la seule responsabilité du fournisseur. À ce titre, il doit tout mettre en œuvre pour garantir la préservation du produit pendant le transport (ex ; aucune dégradation, pas de détérioration des performances du produit).

Tout emballage doit être rempli à 100% afin de conserver sa géométrie et garantir son intégrité. Pour réaliser le calage, il est interdit d'utiliser des produits non recyclables tels que des particules de mousse polystyrène expansé (« chips »). ATOS préconise l'utilisation de papier, de cartons ou de bulles d'air plastiques.

L'emballage de manutention ne doit pas dépasser 12 kg.

Les emballages devront être repérés avec les références des pièces. Le bon de livraison original doit être appliqué sur le colis et être accessible sans ouverture de celui-ci.

Le fournisseur est tenu de respecter les conditions d'emballage spécifiée sur tout document contractuel (plans, commande, STA...).

XVI.1.2. Palettisation

Si les conditionnements unitaires sont disposés sur une palette, les étiquettes doivent être visibles (face étiquetées tournées vers l'extérieur de la palette).

Toute charge palettisée doit rester en position sur la palette et garder sa géométrie jusqu'à la livraison chez ATOS.

Dans la mesure du possible, la hauteur d'une charge palettisée ne doit pas dépasser 1m, le poids ne doit pas dépasser 1000 kg.

XVI.2. Fournitures comportant une date de péremption

Condition préalable

Le fournisseur est responsable du suivi de la date de péremption des matières premières et s'assure qu'elle n'est pas dépassée lorsqu'il l'utilise pour la fabrication des fournitures.

Fournitures

Dans le cas de fournitures comportant une date de péremption, la date de péremption doit être clairement indiquée sur chaque unité de conditionnement de la fourniture.

Aucune livraison de fourniture ne doit inclure une date de péremption inférieure à 10 mois sans accord préalable d'ATOS.

XVI.3. Fournitures comportant un code date de fabrication

Dans le cas de fournitures comportant un code date de fabrication, cette date doit être clairement indiquée sur chaque unité de conditionnement de la fourniture.

Si plusieurs codes dates sont présents dans le conditionnement, ils ne doivent pas être mélangés entre eux mais regroupés par codes dates.

La documentation accompagnant la fourniture doit préciser si plusieurs codes dates sont présents dans la livraison.

XVI.4. Documents d'accompagnement

La fourniture est livrée systématiquement par lots homogènes sauf dans le cas de la sous-traitance ATOS, accompagnée de la documentation suivante :

- Un **certificat de conformité** (suivant la norme **EN 9163** ou équivalent) à la commande mentionnant :
 - L'identification du fournisseur (Raison sociale du fournisseur et nom de l'établissement),
 - La référence de l'article ATOS et son indice,
 - Les références des dérogations approuvées par le donneur d'ordre,
 - Les informations d'identification de la commande d'achat (N° de commande, quantité commandée et quantité livrées) si **le certificat** de conformité fait office de bon de livraison,
 - Le numéro du **certificat**,
 - Le cas échéant, un lien identifiant le certificat de conformité matière fourni (n° de coulée, n° de CCM; ...),
 - Si les pièces sont sérialisées, les numéros de série des pièces.

Le certificat de conformité doit être signé par du personnel habilité et identifié (nom, fonction et date).
Nota : la signature en PO est interdite.

- Un bon de livraison mentionnant au minimum les références de l'article ATOS, les quantités livrées et la référence et la ligne de la commande d'achat. Il devra aussi, dans le cas échéant, préciser si plusieurs codes date sont présents,
- Une copie des dérogations approuvées par ATOS,
- Une analyse des caractéristiques matières pour les livraisons des matières premières (certificat suivant [CDC IA 5.30](#) pour les métaux, certificat fabriquant pour les plastiques).

XVII. SURVEILLANCE PAR LES AUTORITÉS

En fonction de la nature des produits ou prestations commandées, les autorités ou organismes tiers sont susceptibles d'exercer une surveillance sur l'ensemble des opérations liées à l'exécution de la commande.

Le fournisseur doit assurer aux représentants des services officiels de surveillance ou des clients ATOS :

- le libre accès à leurs installations et à tous documents liés à la réalisation de la commande,
- toute facilité pour leur permettre de remplir leur mission.

XVIII. AMÉLIORATION CONTINUE

Le fournisseur se doit de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue.

Sur demande de ATOS, le fournisseur doit fournir son plan de progrès annuel basé sur les résultats obtenus et sur des objectifs futurs en définissant clairement les indicateurs associés à chaque résultat, des actions d'amélioration concrètes avec un porteur et une date objectif de mise en place.

Le fournisseur doit notamment évaluer lui-même ses performances qualité et logistique pour ATOS (en particulier, taux de non-conformité qualité, ppm retour, respect des délais), identifier les causes récurrentes de non-performance et établir les actions appropriées.

Signature suivie de la mention 'lu et approuvé'



Signataire

Date de signature

Fait à

Le / /

A compléter, à signer et à retourner accompagnée de la matrice de conformité (en annexe).

ANNEXE – EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES

Référence	Document
Directive 2002/95/CE du 27/01/2003 (RoHS) Directive 2011/65/UE du 08/06/2011 (RoHS II) Directive déléguée 2015/863/UE du 31/03/2015 (RoHS III) et directive 2017/2102/UE du 15/11/2017 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	RoHS : Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.
Règlement CE 1907/2006 du 18/12/2006 Dernières annexes en vigueur au moment de la signature du contrat	REACH : Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances, instituant une agence européenne des produits chimiques (ECHA).
Règlement CE 1272/2008 du 16/12/2008 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
Règlement CE 1005/2009 du 16/09/09 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Ozone : Règlement relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.
Décret n°96-1133 du 24/12/1996 Décret n°98-332 du 29/04/1998	Amiante : Décret relatif à l'interdiction de l'amiante. Décret relatif à la prévention des risques dus à l'amiante à bord des navires.
Directive 1999/77/CE du 26/07/1999	Directive relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses.
Directive 2003/18/CE du 27/03/2003 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Directive concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante pendant le travail.
Loi française 2006-686 du 13/06/2006	Rayonnements ionisants : Prévenir ou réduire les risques d'exposition. Loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Non présence de radionucléide .
Directive 96/29/EURATOM du 13/05/1996 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Directive fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.
Normes EN 60754-1 et EN 60754-2 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Zéro halogène : Dans la mesure du possible, fournir si aucune imposition du client, des produits sans composants halogénés.
Directive 96/59/CE du 16/09/1996 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	PCB et PCT : Directive concernant l'élimination des polychlorobiphényles et des polychlorotérphényles.
Directive 2003/11/CE du 06/02/2003 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	PBDE et OBDE : Directive relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (pentabromodiphényléther, octabromodiphényléther).
Règlement REACH 1907/2006 Titre IV - Article 31 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Fiche de Données de Sécurité : Exigences relatives aux fiches de données de sécurité.
Directive 91/157/CEE du 18/03/1991 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Piles et Accumulateurs : Directive relative aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses.
Directive 2012/19/UE du 04/07/2012 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	DEEE : Directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques
Directive 2008/98/CE du 19/11/2008 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Déchets : Directive relative aux déchets
Règlement (UE) 2023/1115 du 31 mai 2023 ou dernière norme en vigueur au moment de la signature du contrat	Déforestation importée : Règlement relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts

ANNEXE – MATRICE DE CONFORMITÉ

Type d'exigences applicables :	Standard	AED / Nucléaire	Conformité	Commentaires
EXIGENCES	Standard	AED / Nucléaire	Conformité	Commentaires
III. GÉNÉRALITÉS	◎	◎	□	
III.1. Confidentialité	◎	◎	□	
IV. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU FOURNISSEUR	◎	◎	□	
IV.1. Contrôle des exportations (Export Control)	○	◎	□	
IV.2. Prévention contre la contrefaçon <i>et les CFS</i>	◎	◎	□	
IV.3. Dispositions relatives aux minerais de conflit (Conflict minerals)	◎	◎	□	
IV.4. Prévention des corps étrangers (FOD)	○	◎	□	
IV.5. Éthique	◎	◎	□	
IV.5.1. Lutte contre la corruption	◎	◎	□	
IV.5.2. Respect des droits de l'H., des CT et des normes environnementales	◎	◎	□	
IV.6. Sûreté nucléaire	○	◎	□	(uniquement Nucléaire)
V. SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ	◎	◎	□	
VI. EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES				
VI.1. Respect de la réglementation environnementale	◎	◎	□	
VI.2. Démarche environnementale	◎	◎	□	
VI.3. Produits dangereux	◎	◎	□	
VII. DOCUMENTATION TECHNIQUE ATOS	◎	◎	□	
VIII. MAÎTRISE DES APPROVISIONNEMENTS ET SOUS-TRAITANCE				
VIII.1. Conditions générales	◎	◎	□	
VIII.2. Gestion des fournisseurs	◎	◎	□	
VIII.3. Cas des produits à péremption	◎	◎	□	
IX. PRODUITS / MOYENS FOURNIS PAR ATOS	◎	◎	□	
X. ÉVOLUTIONS – MODIFICATIONS				
X.1. Évolutions produits	◎	◎	□	
X.2. Obsolescences	◎	◎	□	
XI. FABRICATION – MONTAGE – CONTRÔLE – ESSAIS				
XI.1. Charge / Capacité	◎	◎	□	
XI.2. Dossier de fabrication et de contrôle	◎	◎	□	
XI.3. Contrôle échantillons initiaux (EI)	◎	◎	□	
XI.4. Contrôle	◎	◎	□	
XI.5. Procédés spéciaux	◎	◎	□	
XII. MOYENS DE MESURE – DE CONTRÔLE ET D'ESSAIS				
XII.1. Moyens de mesure du fournisseur	◎	◎	□	
XII.2. Moyens spécifiques et/ou financés par ATOS	◎	◎	□	
XII.3. Moyens d'essais	◎	◎	□	
XIII. TRAÇABILITÉ – ARCHIVAGE	◎	◎	□	
XIII.1. Affaires sous exigences <i>aéronautique, espace et défense ou nucléaire</i>	○	◎	□	
XIII.2. Exigences standard	◎	○	□	
XIV. QUALIFICATION DU PERSONNEL	◎	◎	□	
XV. TRAITEMENT DES ANOMALIES ET DES NON-CONFORMITÉS				
XV.1. Généralités	◎	◎	□	
XV.2. Traitement des non-conformités ATOS	◎	◎	□	
XV.3. Dérogations	◎	◎	□	
XVI. LIVRAISON DES FOURNITURES				
XVI.1. Emballage – Expédition	◎	◎	□	
XVI.1.1. Règles d'emballage	◎	◎	□	
XVI.1.2. Palettisation	◎	◎	□	
XVI.2. Fournitures comportant une date de péremption	◎	◎	□	
XVI.3. Fournitures comportant un code date de fabrication	◎	◎	□	
XVI.4. Documents d'accompagnement	◎	◎	□	
XVII. SURVEILLANCE PAR LES AUTORITÉS	◎	◎	□	
XVIII. AMÉLIORATION CONTINUE	◎	◎	□	
ANNEXE – EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES	◎	◎	□	

APPLICABLE REQUIREMENTS SUPPLIERS/SUBCONTRACTORS AND *THEIR* SUPPLIERS/SUBCONTRACTORS

SUBJECT

Describe the Quality Assurance requirements applicable to all ATOS suppliers.
Special and additional requirements may be indicated on the purchase order
By accepting the ATOS order, the supplier undertakes to comply with the clauses defined below (any deviations in application must be the subject of a written agreement between ATOS and the supplier concerned).
All verbal orders will be confirmed in writing by the ATOS purchasing department.

FIELD OF APPLICATION

This procedure applies to ATOS suppliers. This document is contractual and is referenced on every ATOS purchase order.

In the event of any contradiction with versions in another language, only the French version will have legal validity.

RESPONSIBLE FOR UPDATING

Updates are the responsibility of Purchasing (latest changes in ***bold italics***).

This document is the property of ATOS and may not be reproduced or transmitted without its authorization.

The recipient of this document must ensure that he is in possession of the latest version.

TABLE OF CONTENTS

SUBJECT	1
FIELD OF APPLICATION	1
RESPONSIBLE FOR UPDATING	1
I. REFERENCE DOCUMENTS	4
II. ABBREVIATIONS - DEFINITIONS.....	4
III. GENERAL	4
III.1. Privacy	4
IV. SUPPLIER'S GENERAL RESPONSIBILITIES AND OBLIGATIONS.....	5
IV.1. Export Control	5
IV.2. Counterfeit and CFS prevention	5
IV.3. Conflict minerals provisions	5
IV.4. Foreign object prevention (FOD)	5
IV.5. Ethics.....	6
IV.5.1. Fighting corruption.....	6
IV.5.2. Respect for human rights, working conditions and environmental standards.....	6
IV.6. Nuclear safety.....	6
V. QUALITY MANAGEMENT SYSTEM	6
VI. ENVIRONMENTAL REQUIREMENTS.....	7
VI.1. Compliance with environmental regulations	7
VI.2. Environmental approach	7
VI.3. Dangerous products	7
VII. ATOS TECHNICAL DOCUMENTATION	7
VIII. SUPPLY AND SUBCONTRACTING CONTROL.....	8
VIII.1. General terms and conditions	8
VIII.2. Supplier management.....	8
VIII.3. Best-before products	8
IX. PRODUCTS / RESOURCES PROVIDED BY ATOS	8
X. DEVELOPMENTS - MODIFICATIONS	8
X.1. Product developments.....	8
X.2. Obsolescence	9
XI. MANUFACTURING - ASSEMBLY - INSPECTION - TESTING.....	9
XI.1. Load / Capacity	9
XI.2. Manufacturing and control files.....	9
XI.3. Initial sample inspection (ISI).....	9
XI.4. Control.....	10
XI.5. Special processes	10

XII. MEASUREMENT, CONTROL AND TEST EQUIPMENT	10
XII.1. Supplier's measuring equipment.....	10
XII.2. Specific and/or ATOS-funded resources	11
XII.3. Test equipment.....	11
XIII. TRACEABILITY - ARCHIVING	11
XIII.1. Business under <i>aeronautical, space and defense or nuclear</i> requirements	11
XIII.2. Standard requirements	11
XIV. PERSONNEL QUALIFICATION	12
XV. HANDLING ANOMALIES AND NON-CONFORMITIES	12
XV.1. General.....	12
XV.2. ATOS non-conformity processing	12
XV.3. Exemptions.....	12
XVI. DELIVERY OF SUPPLIES	12
XVI.1. Packaging - Shipping	12
XVI.1.1. Packaging rules.....	12
XVI.1.2. Palletizing.....	13
XVI.2. Supplies with an expiration date.....	13
XVI.3. Supplies with a manufacturing date code.....	13
XVI.4. Accompanying documents	13
XVII. SUPERVISION BY THE AUTHORITIES	13
XVIII. CONTINUOUS IMPROVEMENT.....	14
APPENDIX - APPLICABLE REGULATORY REQUIREMENTS	15
APPENDIX - COMPLIANCE MATRIX.....	16

I. REFERENCE DOCUMENTS

Standards

ISO 9001: Quality management systems - Requirements

EN 9100: Quality Management Systems - Requirements for Aerospace and Defense Organizations

ISO 19443: Quality management systems - Specific requirements for the application of ISO 9001 by supply chain organizations in the nuclear energy sector providing products or services important to nuclear safety (IPSN)

ATOS documents

Matrix of compliance with these requirements (appended)

ATOS Responsible Purchasing Charter (attached document)

Regulations

Applicable regulatory requirements (in appendix)

II. ABBREVIATIONS - DEFINITIONS

Abbreviations

DQA: Direction Qualité de l'Armement,

OEM: Original Equipment Manufacturer,

FOD: Foreign Object Debris = An FOD is any substance or foreign object that could cause a functional defect in the product sent to the customer,

CGA: Conditions Générales d'Achats (General Purchasing Conditions) (appear on the back of orders),

CFS: counterfeit, fraudulent or suspect materials, products or services,

AED: aeronautics, space and defense.

Definitions

Supply: Any material, part, component, subassembly, equipment or service that is the subject of an order or a manufacturing and/or assembly order issued by ATOS.

Supplier: Entity external to the site issuing the order.

Anomaly: Deviation from what is expected.

Non-conformity: Failure to meet specified requirements.

Catalog product: Product for which the ATOS purchasing site is not the originator of the definition.

Broker: Vendor not approved by the manufacturer.

Contractual order requirements: Points defined in the order, drawings, specifications and other related documents (including this document).

III. GENERAL

The present document is contractual and supplements the General Purchasing Conditions (they appear on the back of orders).

Special requirements in addition to the present document may be specified for certain purchase orders.

By accepting the ATOS order, the supplier undertakes to comply with the clauses defined in this document.

Any deviation in application must be the subject of a formal agreement between ATOS and the supplier.

III.1. Privacy

The supplier must strictly observe the obligation of industrial secrecy. In particular, it must take all necessary measures to ensure that specifications, formulas, drawings or manufacturing details relating to ATOS orders are not communicated or disclosed to third parties by itself, its employees or its own subcontractors without the prior written consent of an ATOS representative

IV. SUPPLIER'S GENERAL RESPONSIBILITIES AND OBLIGATIONS

Depending on the type of applicable requirements (standard; aeronautics, space and defense; or nuclear), the supplier must complete the [compliance matrix](#) and indicate any discrepancies between its quality system and our requirements. The supplier verifies that these requirements are taken into account when performing services for ATOS.

Any deviation from this document is subject to ATOS approval via the [compliance matrix](#) appended to this document.

The supplier's general obligations to ATOS are as follows:

- The supplier must deliver a supply that strictly complies with the contractual requirements of the order or manufacturing and/or assembly order (lead time is one of the contractual requirements).
- Where the supplier is authorized to use other suppliers, it is his responsibility to pass on the clauses and rules applicable to the order, as well as any other requirements specified in the order, including for resellers/distributors/stockists.
- As soon as the order is received, the supplier makes an inventory of the clauses applicable to this order, in order to identify and set up the quality structures and procedures, controls, testing resources and tooling required to carry out the order.
- It is the customer's responsibility to ask ATOS for additional information if necessary. Any potential problem identified must be brought to the attention of ATOS within 48 hours.
- The supplier undertakes to notify ATOS, within 3 days, of any anomaly occurring during manufacturing, assembly or testing, or detected after delivery of the supplies.
- Products must comply with European legislation in force at the date of the contract, with regard to safety, operational reliability and the environment. These requirements include those set out in the [Applicable Regulatory Requirements](#) appendix,
- Upon request, the supplier will provide proof of civil liability insurance and specify the amount of coverage.

IV.1. Export Control

The supplier undertakes to provide ATOS, each time a quotation is submitted, with information relating to the country of origin, its recommendation for the customs code and information relating to the classification of items (ITAR, EAR, ML FR, etc.) if the processes or products used in manufacture are of military origin.

IV.2. Counterfeit and CFS prevention

The supplier must have a control process in place to prevent the purchase and use of **counterfeit, fraudulent or suspect** materials, products or services (**CFS**).

The supplier must have a traceability process that enables materials, products and services to be traced back to the manufacturer (OEM), whether in finished or semi-finished products delivered to ATOS.

If a product deemed suspect or counterfeit is delivered to ATOS, the supplier must immediately alert ATOS to the products concerned and replace these products with compliant products at the same price or free of charge to ATOS.

The supplier is responsible for all costs relating to the seizure, dismantling and replacement of **counterfeit, fraudulent or suspect** parts.

IV.3. Conflict minerals provisions

In compliance with the U.S. Dodd-Frank Act Section 1502 "Conflict Minerals" and Regulation (EU) 2017/821 of 5/17/17, the supplier agrees to:

- not to use so-called "conflict minerals" in products supplied to ATOS ;
- to cooperate with ATOS, in order to meet the annual publication requirements of the U.S. Securities and Exchange Commission (SEC);
- **provide, on request, certificates establishing the conformity of delivered products.**

"Conflict minerals" or "3TG minerals" are tin (Cassiterite), tantalum (Tantalite), Coltan, tungsten (Wolframite) and gold, as well as their metallic derivatives, used to finance conflicts.

IV.4. Foreign object prevention (FOD)

The supplier must implement an FOD risk prevention process at all stages of product production (operator training, workstation cleanliness, detection and elimination of foreign bodies, etc.).

IV.5. Ethics

IV.5.1. Fighting corruption

The supplier must comply with the anti-corruption laws, directives, regulations governing operations in the countries where it does business, such as the US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), the UK Bribery Act (UKBA), the French law no. 2016-1691 of December 9, 2016 relating to transparency, action against corruption and the modernization of economic life, also known as "Sapin 2" as well as the ATOS Responsible Purchasing Charter (attached document).

The supplier declares and certifies that no bribe, gift, advantage or other inducement has been or will be paid, given, promised or offered, directly or indirectly, to an official, an employee of ATOS, a government agency, a service provider or a member of the family of such person, with a view to influencing the conclusion or management of an order.

IV.5.2. Respect for human rights, working conditions and environmental standards

The supplier undertakes to comply with the fundamental principles of the Universal Declaration of Human Rights, French law no. 2017-399 of March 27, 2017 on the duty of care of parent companies and ordering companies, any equivalent European regulations and the UK Modern Slavery Act.

In addition, it undertakes to comply with the general principles of the conventions of the International Labour Organization, in particular with regard to :

- **prevent** all forms of forced labor, discrimination, harassment and exploitation of children ,
- **prevent all forms of slavery and human trafficking,**
- promote respect for working conditions and freedom of association.

The supplier certifies on his honor that the order is carried out by employees who are regularly employed with regard to labor and environmental regulations.

Acceptance of the order constitutes a declaration

The supplier retains authority over its employees at all times and is responsible for them before any competent body, including ATOS. The supplier certifies that it is up to date with its declarations to social welfare organizations and tax authorities in accordance with current regulations.

In the event of intervention on ATOS or third-party premises, the supplier undertakes to comply with or ensure compliance with all environmental, health and safety measures applicable to the establishment, whether of a general nature or specific to the premises in which it intervenes.

IV.6. Nuclear safety

Nuclear safety is defined in ISO 19443 as the achievement of correct operating conditions, preventing accidents or mitigating their consequences, with the result of protecting workers, the public and the environment against undue radiological risks.

Consequently, the supplier must :

- **communicate nuclear safety requirements to subcontractors and the entire subcontracting chain;**
- **implement a nuclear safety culture ;**
- **disseminate and promote the concept of nuclear safety culture among all stakeholders.**

V. QUALITY MANAGEMENT SYSTEM

The supplier must establish, document and maintain a quality management system that complies with the applicable requirements of ISO 9001, EN 9100 **or ISO 19443** and with the requirements of this document.

In the absence of certification, he must be able to justify that he has set up and maintains a quality system ensuring that ATOS receives deliveries that comply with contractual requirements.

This quality system must be adapted to the products it designs, manufactures, repairs or sells.

This system must be described in a Quality Manual or other equivalent document. The supplier must provide proof of up-to-date quality and environmental certifications.

ATOS must be notified of any significant change in the supplier's quality organization, in particular any change that may affect product/service quality.

The supplier is obliged to inform ATOS of changes to products and services, changes in external service providers, changes in manufacturing location and, where required, to obtain ATOS' approval.

The supplier must make available to ATOS its associated certification audit reports. ATOS may request these documents and verify **the implementation of requested actions** via an audit.

The supplier must provide the list of persons (Management, Sales, Quality and Logistics) managing the ATOS account, communicate their contact details and inform of any changes.

On request, a continuous improvement plan and/or a quality assurance plan may be required.

ATOS reserves the right to audit the supplier and any subcontractors. Consequently, the supplier authorizes ATOS auditors, possibly accompanied by representatives of its customers, to carry out audits on its premises.

The supplier is obliged to provide ATOS, its customers, third-party organizations, regulatory bodies and/or their respective representatives with access to the relevant areas of all infrastructures, at any level of the supply chain, involved in the order, and to all relevant information.

VI. ENVIRONMENTAL REQUIREMENTS

VI.1. Compliance with environmental regulations

The supplier must take all necessary steps to comply with the various environmental regulations for which it is responsible (e.g. REACH, RoHS, MSDS, Asbestos, CLP, ICPE, etc.).

The supplier must establish and maintain a regulatory watch applicable to its activities and manufactured products, and alert us to any risks of obsolescence (see [SX.2](#)).

In all cases, no substances or products prohibited by law may be contained in the products, equipment or services delivered to ATOS.

VI.2. Environmental approach

ATOS recommends implementing an environmental approach to both design and manufacturing, in order to take into account potential or proven environmental impacts throughout the life cycle, and minimize them as much as possible.

The supplier must ensure :

- limit the number of different materials and use recyclable materials as much as possible,
- encourage the dismantling of products and equipment when they are recycled,
- **reduce energy and water consumption and CO₂ emissions.**

The supplier must specify the precautions to be taken when dismantling the supply in order to remove toxic or hazardous parts.

VI.3. Dangerous products

The supplier must inform ATOS of the dangers associated with the use or presence of hazardous products likely to come into contact with people, particularly during maintenance operations or dismantling of the supply.

For chemical products or substances: all such products must be accompanied by up-to-date safety data sheet (**<3 years old**).

Technical data sheets (FT) and safety data sheets (FDS) for products which have one, will be sent by email to the Health, Safety and Environment Manager, at the following address: hse@atos-racks.com

VII. ATOS TECHNICAL DOCUMENTATION

ATOS technical documentation includes all documents required to execute the order:

- definition documents (specifications, drawings and associated specifications) ;
- ATOS customer documents;
- manufacturing and control documents ;
- general specifications.

The above documents are drawn up and managed either by ATOS or by the supplier.

ATOS provides the supplier with the documents (drawings, instructions, specifications) and their successive updates required to complete the order.

- standards: the supplier is responsible for obtaining the standards quoted on the order and the technical documents, as well as the standards in force in the profession.

The supplier, in his departments and workshops, shall ensure that all documentation is up to date in relation to the indications on the order. He must take all necessary steps to ensure that all drawings, specifications, instructions and standards are up to date, and to avoid the use of out-of-date documents and products.

If the supplier creates its own working documentation from drawings or specifications supplied by ATOS, this documentation may be validated by ATOS at the supplier's request. However, only ATOS documentation is used as a reference for establishing the conformity of the supply.

VIII. SUPPLY AND SUBCONTRACTING CONTROL

VIII.1. General terms and conditions

In the event that the supplier is authorized to carry out the necessary procurement himself, or to subcontract, for the execution of our order, he retains responsibility for all the work carried out. He must :

- It is imperative to contact the supplier designated by ATOS on the order or in the definition documents (if applicable), or, failing that, to contact suppliers that it has qualified itself,
- Forward to its suppliers and/or subcontractors information concerning the requirements applicable to ATOS suppliers/subcontractors, all clauses of the order or order as well as any specific requirements that may be associated with it (this clause does not suspend compliance with the confidentiality clause, see §III.1). **Upon request, the supplier must be able to provide proof of this**,
- Plan all necessary checks and tests to ensure that supplies comply with the requirements of the corresponding definition,
- Take all necessary steps to ensure traceability and storage of incoming supplies. Any unaccepted or non-conforming supplies must be separated from accepted supplies,
- Process and forward to suppliers firm requirements and forecasts transmitted by ATOS.

Documents relating to incoming inspection of supplies must be available to ATOS (certificate of receipt in accordance with [CDC IA 5.30](#) for metallic raw materials).

In the case of unusual subcontracting, the supplier must ensure that the products/services comply with contractual requirements.

VIII.2. Supplier management

The supplier must apply an appropriate purchasing management methodology, including the selection and contractualization of suppliers. This methodology must also assess the risks associated with suppliers and subcontractors.

The supplier must regularly monitor the performance of its subcontractors in terms of quality and logistics, and set objectives for them. Deviations in performance must be the subject of progress plans, and ATOS must be alerted in the event of a major impact on the quality deliveries already made.

VIII.3. Best-before products

The supplier must implement a process for managing expired products that complies current standards, and at least meets the normative requirements for packaging, traceability and storage. **Delivered products must have a minimum residual life of 50% of their total life.**

IX. PRODUCTS / RESOURCES PROVIDED BY ATOS

In certain cases, ATOS may provide the supplier with all or part of the elements (metrological control equipment, test equipment, components, etc.) required to complete the order. In such cases, the products are the responsibility of the supplier.

In this case, the supplier undertakes to use only these elements; their replacement by any other equivalent can only be made with the written agreement of ATOS.

He also undertakes not to use these elements for applications other than those for which they were intended. He must be able to provide proof, by setting up an appropriate system on his premises, that he is actually using these elements.

The elements received must be managed and stored by the supplier in such a way as to protect them from deterioration or improper use.

X. DEVELOPMENTS - MODIFICATIONS

X.1. Product developments

modification of the definition of the physical or functional characteristics, in particular change of component, material, manufacturing process, supplier, physical and functional characteristics, may be introduced by the supplier on the products without the written agreement of ATOS.

Any request for modification must be formalized (reason, justification, risk analysis, inspection report, material certificate, etc.) by the supplier and submitted to ATOS for evaluation and decision.

The supplier will be notified of the order to carry out these modifications by an amendment to the order or by letter.

Any failure to comply with this requirement is considered a major non-conformity that may lead ATOS to take action against the supplier, resulting in the application of compensation and financial penalties.

X.2. Obsolescence

The supplier must notify ATOS at least 12 months before any cessation of activity or manufacturing stoppage of a component used in the composition of products supplied to ATOS.

This duty to warn also applies to the supplier's own sources of supply.

The advance notice period must cover the stages of ATOS's requalification of a replacement solution with another supplier, another product or another process.

XI. MANUFACTURING - ASSEMBLY - INSPECTION - TESTING

XI.1. Load / Capacity

In order to anticipate the measures required to adapt the resources needed to carry out the order, the supplier must implement a high-performance activity management system incorporating a Load/Capacity analysis including the firm and forecast requirements communicated by ATOS (and other customers).

This analysis should enable us to manage human and material resources in the short, medium and long term, and to identify demands that are incompatible with available resources, so that we can anticipate problems and find solutions.

XI.2. Manufacturing and control files

The supplier must describe his manufacturing and product control process (range, instructions, operating procedures, etc.) to ensure that each operation has been carried out correctly.

The supplier must set up an organization to validate each new production order, the product's conformity with the specified requirements, authorize production start-up.

Any changes to the manufacturing and inspection process must be recorded in the manufacturing and inspection file and notified to ATOS (see [SX](#)).

XI.3. Initial sample inspection (ISI)

The supplier undertakes :

- to carry out an Initial Sample Inspection (ISI) for each new product order,
- whenever specified on the order to provide the report with the production delivery and/or with each modification in connection with the product.

In the event of a change in the manufacturing index of a product, the supplier undertakes to carry out a new inspection, and to supply the report with the delivery of the production, if specified in the order.

The EI inspection process applies to the first parts produced under mass production conditions.

It will be carried out in the following cases:

- new products ;
- modified products (material, dimensions, definition, ...) ;
- transfer of production (between sites or with third parties);
- process change ;
- renewal of specific tooling ;
- or at the request of ATOS.

Some products may have special inspection requirements, which will be specified in the contractual documents.

In the case of first series, the supplier will systematically supply a Qualification Report with the parts.

The following documents are considered to be qualification certificates:

- A traceability file (from raw material to manufactured part),
 - A **certificate of conformity**,
 - A certificate of material conformity, except for metallic raw materials where an acceptance certificate in accordance with [CDC IA 5.30](#) is required,
 - Latest version of RoHS certificate (if applicable),
- An inspection report (dimensional (100% of dimensions), processing values, etc.) based on the sampling table below.

Batch size	Sample to be taken
2 à 50	1
51 à 500	2
501 à 35000	3
+ over 35,000	5

- Appearance control,
- At the request of ATOS :
 - the list of n-1 suppliers (specific to qualification parts, under the responsibility of ATOS Purchasing),
 - a manufacturing synoptic describing all manufacturing and inspection operations (reception, production inspections, final inspection), external supplies, subcontracted operations, quality indicators and the stages at which measurements are taken, measurements of critical product characteristics and the stages at which measurements are taken, operations requiring qualified personnel, the documentation used at each stage, the resources and tools used, and bottlenecks. This overview can be used as a basis for quality risk assessment,
 - a logistics synoptic describing all physical and information flows relating to manufacturing and inspection operations (reception, production inspections, final inspection), external supplies, subcontracted operations, service rate and scrap rate indicators and the stages at which measurements are taken, the rate requested by ATOS (quantity per month or per week and batch size), the duration of each stage of the cycle, the launch quantities at each stage and bottlenecks. This synoptic can be used as a basis for logistics risk assessment,
 - a monitoring plan describing the sequence of verification and control operations relating to the manufacture of the supply,
 - a list of all special processes used.

The supplier must identify the parts that have been inspected and physically separate them.
If ATOS has special requirements, it will contact the supplier to define the additional documents to be supplied in the first series.

Note: For catalog products, only **a certificate** of conformity will be required for each delivery.

Functional or safety features

When supply drawings contain functional or safety features, these must be systematically integrated into the monitoring plan.

In some cases, capability requirements are requested on these functional coasts.
This file must be sent to Purchasing independently of delivery.

XI.4. Control

The supplier is responsible for identifying and controlling critical process parameters, and for implementing and monitoring control of the key product characteristics identified in the definition file.

The supplier must have an organization in place to ensure that deliveries comply with orders.

The supplier must ensure that final inspection of parts is carried out by personnel independent of production.

ATOS reserves the right to take part in the final inspection (acceptance) of the parts at the supplier's premises and will inform the supplier of this at least one week in advance.

XI.5. Special processes

A special process is any manufacturing procedure whose results cannot be fully verified a posteriori by inspection or testing of the product, and whose deficiencies in implementation can only become apparent when product is used (e.g. surface treatment, heat treatment, etc.).

The supplier must have drawn up a list of its special processes and defined and implemented the qualification and periodic review methodology.

If the supplier has to use and/or subcontract special processes to carry out the order, it will provide ATOS with proof of their qualification as well as proof of qualification of the personnel using these processes.

XII. MEASUREMENT, CONTROL AND TEST EQUIPMENT

XII.1. Supplier's measuring equipment

The supplier must ensure control of its inspection and testing equipment. To achieve this, they must have a system for identifying, managing, calibrating and maintaining their measuring equipment, and for tracing inspected parts.

Standards must be attached to official standards and be subject to periodic monitoring.

By accepting the order, the supplier undertakes to put in place the means of measurement appropriate to the control operations necessary to verify the supplies ordered.

XII.2. Specific and/or ATOS-funded resources

When ATOS supplies, lends or finances control, measurement and test equipment, the supplier is responsible for its identification, periodic monitoring and condition. ATOS remains the owner. When this equipment is returned, ATOS applies its internal verification/calibration procedure. If any non-conformity is detected (deterioration due to use, etc....), the supplier will replace the equipment.

When ATOS supplies or lends verification equipment (buffers, rings, gauges), the supplier remains responsible for the conformity of the parts produced; this in no way relieves the supplier of its responsibility.

The measuring/verification equipment supplied by ATOS must be returned to ATOS with the parts IN A SEPARATE PACKAGING for the attention of the ATOS Quality Manager.

XII.3. Test equipment

When test facilities have been specifically implemented for the execution of the order, the supplier must validate these test facilities.

ATOS representatives may, in certain cases, ask to take part in validation or validate test equipment. Maintenance and periodic checking of test equipment must be carried out by the supplier.

XIII. TRACEABILITY - ARCHIVING

It must be available at any time upon request by ATOS :

- trace the history of the product and its components from order to shipment,
- provide proof of order conformity,
- justify the product's configuration at a given time.

The supplier ensures that all operations carried out to complete the order are identified and recorded in its activity documents (operation ranges, follow-up sheets, inspection reports, test reports, design files, etc.).

The supplier's references and/or registration numbers must match those of ATOS.

These documents can be consulted on request.

XIII.1. Business under aeronautical, space and defense or nuclear requirements

The supplier will keep in its archives all documents proving the quality of its service and all contractual correspondence without time limit.

XIII.2. Standard requirements

The supplier will keep all documents proving the quality of its service on file for a minimum period of 5 years, and all contractual correspondence for a period of 10 years.

XIV. PERSONNEL QUALIFICATION

The supplier must ensure the professional skills of its personnel and have work carried out by people with the required qualifications.

The supplier must ensure that people are aware of :

- their contribution to product or service conformity,
- their contribution to product safety ([see §IV](#)),
- the importance of ethical behavior ([see §IV.5](#)),
- preventing the use of counterfeit parts ([see §IV.2](#)),
- ATOS requirements, including those of our customers.

XV. HANDLING ANOMALIES AND NON-CONFORMITIES

XV.1. General

The supplier must have an internal management system for anomalies and non-conformities.

Non-conforming supplies will be segregated and isolated at the supplier's premises to avoid mixing with conforming supplies.

It must also have a system for managing non-conformities with respect to its own suppliers. The supplier must inform ATOS **without delay** of any anomaly or non-conformity likely to affect the quality of supplies delivered or in the process of being delivered.

XV.2. ATOS non-conformity processing

Upon receipt of a non-conformity issued by ATOS, the supplier must :

- Trigger immediate action to isolate non-conforming supplies and make decisions on products already delivered,
- Avoid mixing non-compliant products with compliant supplies. Inform ATOS within 24 hours of immediate action,
- Inform ATOS of the possible re-delivery date within 48 hours,
- Analyze the causes of non-conformity, plan and implement appropriate and effective corrective actions,
- Communicate the action plan to ATOS within 10 working days,
- Deploy these same actions preventively to similar supplies and/or processes.

ATOS recommends using the 8D format for responses to non-conformities.

Analysis of the root causes of non-conformities must include a human factor component.

XV.3. Exemptions

In the event of an anomaly detected on an undelivered service, the supplier may send ATOS a request for a waiver if it deems that this deviation in no way alters the technical characteristics of the product.

If the supplier wishes to submit non-compliant supplies for acceptance, it must submit a waiver request to the ATOS Purchasing Department.

ATOS Purchasing will notify the supplier of its decision to accept or reject the waiver request.

XVI. DELIVERY OF SUPPLIES

XVI.1. Packaging - Shipping

The supplier must ensure that the packaging used protects the integrity of the products during handling, transport and storage.

The supplier must comply with European directives on packaging and labeling.

XVI.1.1. Packaging rules

Products are shipped under the sole responsibility of the supplier. As such, he must do everything in his power to guarantee the preservation of the product during transport (e.g. no degradation, no deterioration in product performance).

All packaging must be 100% filled to preserve its geometry and guarantee its integrity. The use of non-recyclable products such as expanded polystyrene foam particles ("chips") is prohibited. ATOS recommends the use of paper, cardboard or plastic air bubbles.

Handling packaging must not exceed 12 kg.

Packages must be marked with part numbers. The original delivery note must be affixed to the package and be accessible without opening it.

The supplier is obliged to comply with the packaging conditions specified in any contractual document (drawings, order, STA, etc.).

XVI.1.2. Palletizing

If the unit packs are placed on a pallet, the labels must be visible (labelled side facing the outside of the pallet).

All palletized loads must remain in position on the pallet and retain their geometry until they are delivered to ATOS.

As far as possible, the height of a palletized load must not exceed 1m, and the weight must not exceed 1000 kg.

XVI.2. Supplies with an expiration date

Prerequisite

The supplier is responsible for monitoring the expiration date of raw materials and ensuring that it has not been exceeded when used to manufacture supplies.

Supplies

In the case of supplies with an expiration date, the expiration date must be clearly indicated on each unit of packaging.

No delivery of supplies may include an expiry date of less than 10 months without prior agreement from ATOS.

XVI.3. Supplies with a manufacturing date code

In the case of supplies with a manufacturing date code, this date must be clearly indicated on each unit of packaging.

If several date codes are present in the packaging, they must not be mixed together, but grouped by date code.

The documentation accompanying the supply must specify whether several date codes are present in the delivery.

XVI.4. Accompanying documents

The supply is systematically delivered in homogeneous batches, except in the case of ATOS subcontracting, accompanied by the following documentation:

- A **certificate of conformity** (according to **EN 9163** or equivalent) with the order mentioning
 - Supplier identification (company name and name of establishment),
 - ATOS article reference and index,
 - References of any waivers approved by the client,
 - Purchase order identification information (order no., quantity ordered and quantity delivered) if **the certificate of conformity** is used as a delivery note,
 - **Certificate** number,
 - Where applicable, a link identifying the material conformity certificate supplied (casting no., CCM no., etc.),
 - If parts are serialized, the serial numbers of the parts.

The certificate of conformity must be signed by authorized and identified personnel (name, position and date).

Note: signing in PO is forbidden.

- A delivery note indicating at least the ATOS item references, the quantities delivered and the purchase order reference and line. If applicable, it should also specify whether several date codes are present,
- A copy of any waivers approved by ATOS,
- A material characteristics analysis for raw materials deliveries (certificate in accordance with [CDC IA 5.30](#) for metals, manufacturer's certificate for plastics).

XVII. SUPERVISION BY THE AUTHORITIES

Depending on the nature of the products or services ordered, third-party authorities or organizations may monitor all operations related to the execution of the order.

The supplier must assure the representatives of the official monitoring services or ATOS customers:

- free access to their facilities and to all documents relating to the execution of the order,
- to enable them to fulfill their mission.

XVIII. CONTINUOUS IMPROVEMENT

The supplier must implement a continuous improvement approach.

At ATOS's request, the supplier must provide its annual progress plan based on the results obtained and on future objectives, clearly defining the indicators associated with each result, concrete improvement actions with a carrier and a target date for .

In particular, the supplier must assess its own quality and logistics performance for ATOS (in particular, quality non-conformity rates, ppm returns, on-time delivery), recurring causes of non-performance and take appropriate action.

Signature followed by 'read and approved'



Signatory

Date of signature

Done at

The//.....

To be completed, signed and returned with the compliance matrix (attached).

APPENDIX - APPLICABLE REGULATORY REQUIREMENTS

Reference	Document
Directive 2002/95/EC of 01/27/2003 (RoHS) Directive 2011/65/EU of 08/06/2011 (RoHS II) Delegated Directive 2015/863/EU of 31/03/2015 (RoHS III) and directive 2017/2102/EU of 15/11/2017 or latest standard in force at time of contract signature	RoHS: Directive on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment.
Regulation CE 1907/2006 of 18/12/2006 Latest appendices in force at time of contract signature	REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals, establishing a European Chemicals Agency (ECHA).
EC regulation 1272/2008 of 16/12/2008 or latest standard in force at time of contract signature	CLP: Regulation on the classification, labeling and packaging of substances and mixtures.
EC regulation 1005/2009 of 16/09/09 or latest standard in force at time of contract signature	Ozone: Regulation of substances that deplete the ozone layer.
Decree no. 96-1133 of 24/12/1996 Decree no. 98-332 of April 29, 1998 Directive 1999/77/EC of 26/07/1999 Directive 2003/18/EC of 27/03/2003 or latest standard in force at time of contract signature	Asbestos : Decree banning asbestos. Decree on the prevention of asbestos-related risks on board ships. Directive relating to restrictions on the marketing and use of certain dangerous substances and preparations. Directive on the protection of workers from the risks related to exposure to asbestos at work.
French law 2006-686 of 06/13/2006 Directive 96/29/EURATOM of 05/13/1996 or latest standard in force at time of contract signature	Ionizing radiation: Preventing or reducing the risk of exposure. Law on nuclear transparency and safety. No radionuclide present. Directive laying down basic safety standards for the protection of the health of workers and the general public against the dangers arising from ionizing radiation.
Standards EN 60754-1 and EN 60754-2 or latest standard in force at time of contract signature	Halogen-free: Wherever possible, and if not required by the customer, supply products without halogenated components.
Directive 96/59/EC of 16/09/1996 or latest standard in force at time of contract signature	PCB and PCT: Directive on the disposal of polychlorinated biphenyls and polychlorinated terphenyls.
Directive 2003/11/EC of 06/02/2003 or latest standard in force at time of contract signature	PBDE and OBDE: Directive relating to restrictions on the marketing and use of certain dangerous substances and preparations (pentabromodiphenyl ether, octabromodiphenyl ether).
REACH Regulation 1907/2006 Title IV - Article 31 or latest standard in force at time of contract signature	Safety Data Sheet: Requirements for safety data sheets.
Directive 91/157/EEC of 18/03/1991 or latest standard in force at time of contract signature	Batteries and Accumulators: Directive on batteries and accumulators containing certain dangerous substances.
Directive 2012/19/EU of 04/07/2012 or latest standard in force at time of contract signature	WEEE: Waste Electrical and Electronic Equipment Directive
Directive 2008/98/EC of 19/11/2008 or latest standard in force at time of contract signature	Waste: Waste Directive
Regulation (EU) 2023/1115 of May 31, 2023 or latest standard in force at time of contract signature	Imported deforestation: Regulation on making available on the EU market and exporting from the EU certain commodities and products associated with deforestation and forest degradation

APPENDIX - COMPLIANCE MATRIX

Type of applicable requirements :		Standard	AED / Nuclear	Compliance	Comments
REQUIREMENTS					
III. GENERAL		◎	◎	□	
III.1 Confidentiality		◎	◎	□	
IV. GENERAL RESPONSIBILITIES AND OBLIGATIONS OF THE SUPPLIER		◎	◎	□	
IV.1 Export Control		○	◎	□	
IV.2 Preventing counterfeiting <i>and CFS</i>		◎	◎	□	
IV.3 Conflict minerals provisions		◎	◎	□	
IV.4. Prevention of foreign bodies (FOD)		○	◎	□	
IV.5. Ethics		◎	◎	□	
IV.5.1. Combating corruption		◎	◎	□	
IV.5.2. Respect for human rights, TC and environmental standards		◎	◎	□	
IV.6. Nuclear safety		○	◎	□	(Nuclear only)
V. QUALITY MANAGEMENT SYSTEM		◎	◎	□	
VI. ENVIRONMENTAL REQUIREMENTS					
VI.1 Compliance with environmental regulations		◎	◎	□	
VI.2 Environmental approach		◎	◎	□	
VI.3 Hazardous products		◎	◎	□	
VII. ATOS TECHNICAL DOCUMENTATION		◎	◎	□	
VIII. PROCUREMENT CONTROL AND SUBCONTRACTING					
VIII.1 General terms and conditions		◎	◎	□	
VIII.2 Supplier management		◎	◎	□	
VIII.3 End-of-life products		◎	◎	□	
IX. PRODUCTS / RESOURCES PROVIDED BY ATOS		◎	◎	□	
X. DEVELOPMENTS - MODIFICATIONS					
X.1. Product developments		◎	◎	□	
X.2. Obsolescence		◎	◎	□	
XI. MANUFACTURING - ASSEMBLY - INSPECTION - TESTING					
XI.1 Load / Capacity		◎	◎	□	
XI.2 Manufacturing and inspection file		◎	◎	□	
XI.3 Initial sample inspection (ISI)		◎	◎	□	
XI.4 Control		◎	◎	□	
XI.5. Special processes		◎	◎	□	
XII. MEASURING, INSPECTION AND TESTING EQUIPMENT					
XII.1 Supplier's measuring equipment		◎	◎	□	
XII.2 Specific and/or ATOS-funded resources		◎	◎	□	
XII.3 Test equipment		◎	◎	□	
XIII. TRACEABILITY - ARCHIVING		◎	◎	□	
XIII.1 Business under <i>aeronautical, space and defense or nuclear</i> requirements		○	◎	□	
XIII.2 Standard requirements		◎	○	□	
XIV. PERSONNEL QUALIFICATIONS		◎	◎	□	
XV. HANDLING OF ANOMALIES AND NON-CONFORMITIES					
XV.1 General information		◎	◎	□	
XV.2 Processing ATOS non-conformities		◎	◎	□	
XV.3. Derogations		◎	◎	□	
XVI. DELIVERY OF SUPPLIES					
XVI.1 Packaging - Shipping		◎	◎	□	
XVI.1.1. Packaging rules		◎	◎	□	
XVI.1.2. Palletizing		◎	◎	□	
XVI.2 Supplies with an expiration date		◎	◎	□	
XVI.3 Supplies with a manufacturing date code		◎	◎	□	
XVI.4. Accompanying documents		◎	◎	□	
XVII. SUPERVISION BY THE AUTHORITIES		◎	◎	□	
XVIII. CONTINUOUS IMPROVEMENT		◎	◎	□	
APPENDIX - APPLICABLE REGULATORY REQUIREMENTS		◎	◎	□	